

Aides

Fiscal/Social

Cultures*

Formations

EMO Employeurs de Main-d'Oeuvre uniquement

Vacances scolaires

Sous réserve de modifications ultérieures à la réalisation du document : 31 décembre 2024
Document non exhaustif

*Pour les épandages, consultez le site de la DREAL BRETAGNE www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

JANVIER	
M 1	1^{er} janvier - Début de la période de demande d'aides pour bovins (UGB), ovins et caprins - Finaliser la réflexion à souscrire une assurance récoltes
J 2	
V 3	
S 4	
D 5	6 janvier Déclaration obligatoire annuelle des flux d'azote à réaliser avant le 15 janvier soit sur le portail MES DEMARCHES - SILLAGE Télédéclaration, soit en format papier à télécharger sur le site de la DREAL et à transmettre à la DDTM
L 6	
M 7	
M 8	
J 9	
V 10	Pensez-y ! Vous et vos salariés, vous pouvez bénéficier de formations , inscrivez-vous ! www.formation-agriculteurs.com
S 11	
D 12	
L 13	EMO 15 janvier - Date limite envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés - Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
M 14	
M 15	
J 16	16 janvier - Epandage effluents type I possible sur luzerne et toutes cultures sauf : haricots, pois légumineux, soja, fèves et autres légumineuses pures - Epandage des effluents type II ou III possible sur cultures légumières hors légumineuses - Brûlage des résidus de coupe de haies : consultez votre arrêté préfectoral pour les modalités
V 17	
S 18	
D 19	
L 20	
M 21	
M 22	
J 23	
V 24	
S 25	
D 26	
L 27	5
M 28	31 janvier Date limite des demandes d'aides en caprins et ovins
M 29	
J 30	31 janvier JA installés dans l'année : date limite demande dégrèvement taxe foncière
V 31	

FÉVRIER	
S 1	1^{er} février - Epandage possible des effluents type II sur cultures implantées à l'automne ou printemps (hors maïs et certaines légumineuses), luzernes, prairies et dérobées - Epandage possible des fertilisants type III sur cultures implantées à l'automne, luzernes, prairies (sauf implantées au printemps) et dérobées
D 2	
L 3	
M 4	
M 5	
J 6	2 février Destruction possible du couvert d'interculture longue
V 7	
S 8	
D 9	5 février Date limite paiement acompte trimestriel de la TVA (RSA)
L 10	
M 11	Pensez-y ! Commandez votre ajustement de dose N avec Mes Sat'images sur céréales
M 12	
J 13	
V 14	EMO 15 février - Date limite envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés - Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
S 15	
D 16	
L 17	16 février Epandage possible des fertilisants de type III sur cultures implantées au printemps (hors maïs) y compris les PT implantées depuis moins de 6 mois
M 18	
M 19	
J 20	Pensez-y ! Prenez RDV avec votre conseiller Chambre d'agriculture pour votre dossier PAC 2025
V 21	
S 22	
D 23	
L 24	24 février Paiement des aides couplées végétales et assurance récolte.
M 25	
M 26	
J 27	Pensez-y ! Déclaration Préalable à l'Embauche obligatoire 8 jours avant l'arrivée d'un salarié
V 28	

MARS	
S 1	A partir du 1^{er} mars Le versement des aides du 2 nd pilier PAC
D 2	
L 3	10
M 4	
M 5	5 mars Préparer dossier pour les clauses de transfert des DPB réalisés depuis l'année dernière
J 6	
V 7	
S 8	
D 9	
L 10	Pensez-y ! Commandez votre suivi céréales d'hiver avec Optiprotect
M 11	
M 12	EMO 15 mars - Date limite envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés - Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
J 13	
V 14	
S 15	15 mars Début d'interdiction de la taille des haies et des arbres (jusqu'au 15 août) : BCAE8
D 16	
L 17	16 mars Epandage possible des effluents type III sur maïs sauf décision préfectorale en cas de forte pluviométrie en zone II
M 18	
M 19	
J 20	
V 21	
S 22	
D 23	
L 24	13
M 25	
M 26	
J 27	
V 28	29 mars Paiement du 1 ^{er} terme du fermage
S 29	
D 30	31 mars Date limite recensement ovin/caprin
L 31	Date limite pour votre Plan Prévisionnel de Fumure (PPF)

AVRIL	
M 1	1^{er} avril Ouverture Télépac pour dépôt dossier PAC 2025 - Pensez à vous renseigner auprès de votre conseiller PAC
M 2	
J 3	Pensez-y ! - Avril à juin pensez à votre déclaration de revenus et à vos crédits d'impôt (formation, remplacement, AB, sortie glyphosate, HVE...)
V 4	
S 5	
D 6	15
L 7	
M 8	
M 9	
J 10	
V 11	Pensez-y ! Gagnez en autonomie dans le pilotage de vos cultures avec le Conseil cultures Bretagne
S 12	
D 13	
L 14	EMO 15 avril - Date limite envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés - Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
M 15	
M 16	
J 17	16 avril au 31 juillet Aides aux plantations des arbres fruitiers : consultez France Agrimer
V 18	
S 19	
D 20	
L 21	17
M 22	
M 23	
J 24	
V 25	
S 26	
D 27	
L 28	18
M 29	30 avril Fin de période d'épandage des effluents type I sur maïs
M 30	

MAI	
J 1	
V 2	
S 3	3 mai Date limite Déclaration annuelle de TVA (RSA, RSI) pour exercice année civile
D 4	
L 5	4 mai Date limite déclaration annuelle de TVA (RSA + RSI) pour exercice sur année civile
M 6	
M 7	5 mai Date limite du 1 ^{er} acompte TVA
J 8	
V 9	
S 10	15 mai - Date limite : - Dépôt dossier sur Télépac et demande d'aides couplées végétales et animales - Dépôt clauses de transfert DPB réalisés depuis dernière décl. PAC - Demande du financement de la prime assurance récoltes si souscription à une assurance - Demande souscription MAEC - Aides à la conversion à l'AB (CAB) - Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés - Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
D 11	
L 12	
M 13	
M 14	
J 15	
V 16	
S 17	
D 18	21
L 19	
M 20	
M 21	
J 22	
V 23	
S 24	Pensez-y ! - Déclaration de revenus dont bénéfice agricole (régime réel et micro BA). Pensez à la demande de crédit d'impôt : formation, congés... - RSA : Pour un exercice comptable non calqué sur l'année civile, la déclaration doit se faire au plus tard le 5 ^{ème} jour ouvré du 5 ^{ème} mois après la clôture. - RSI : Si l'exercice ne correspond pas à l'année civile, la déclaration doit être effectuée dans les 3 mois suivant sa clôture.
D 25	
L 26	
M 27	
M 28	
J 29	
V 30	
S 31	

JUIN	
D 1	Pensez-y ! Commande semences des couverts d'interculture
L 2	
M 3	
M 4	
J 5	
V 6	
S 7	
D 8	
L 9	24
M 10	
M 11	
J 12	13 juin Date limite envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
V 13	
S 14	15 juin - Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu - Date limite Cotisation Foncière des Entreprises pour les activités commerciales
D 15	
L 16	
M 17	
M 18	INNOV' ACTION
J 19	
V 20	
S 21	
D 22	
L 23	26
M 24	
M 25	
J 26	
V 27	30 juin Fin de période d'épandage effluents type I sur cultures de printemps (autres que maïs) et prairies de - de 6 mois, effluents type II et type III sur grandes cultures d'automne maïs et cultures de printemps et prairies de - de 6 mois
S 28	
D 29	
L 30	

Aides

Fiscal/Social

Cultures*

Formations

EMO Employeurs de Main-d'Oeuvre uniquement

Vacances scolaires

*Pour les épandages, consultez le site de la DREAL BRETAGNE www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

Sous réserve de modifications ultérieures à la réalisation du document : 31 décembre 2024
Document non exhaustif

JUILLET	
M 1	
M 2	
J 3	
V 4	
S 5	
D 6	
L 7	Pensez-y !
M 8	Pour les couverts d'intercultures exportés : apport max possible au semis de 50 uN efficace/ha en juillet
M 9	
J 10	
V 11	
S 12	
D 13	
L 14	
M 15	15 juillet
M 16	- Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
J 17	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
V 18	Entre le 16 et le 21 juillet
S 19	Paiement du 1 ^{er} acompte semestriel (55%) de la TVA (RSI)
D 20	
L 21	30
M 22	
M 23	
J 24	
V 25	Pensez-y !
S 26	Commencez votre campagne 2026 sur MesParcelles !
D 27	
L 28	31
M 29	
M 30	Pensez-y !
J 31	Rénovation des vergers (sauf abricots, cerise, pêche, nectarine et prune), consultez France Agri Mer

AOÛT	
V 1	Pensez-y !
S 2	- Semer les couverts d'intercultures Non Exportés
D 3	- Semer les couverts d'intercultures exportés : apport max possible au semis de 40uN efficace/ha en août
L 4	
M 5	5 août
M 6	Date limite paiement acompte trimestriel de la TVA (RSA)
J 7	
V 8	
S 9	
D 10	Pensez-y !
L 11	Nouvel indice national des fermages 2025 : pensez à vous renseigner auprès de votre conseiller.
M 12	
M 13	
J 14	
V 15	15 août
S 16	Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
D 17	EMO 17 août
L 18	Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
M 19	34
M 20	
J 21	
V 22	
S 23	
D 24	
L 25	35
M 26	
M 27	31 août
J 28	- Dernier jour d'épandage de fertilisants de types II et III sur couverts d'interculture exportés, prairies de - 6 mois implantées à l'automne ou fin d'été
V 29	- Dernier jour d'épandage de type III sur prairies de + 6 mois dont prairies permanentes et luzerne
S 30	- Dernier jour épandage type III sur colza
D 31	

SEPTEMBRE	
L 1	36
M 2	
M 3	
J 4	
V 5	Pensez-y !
S 6	Gagnez en autonomie dans le pilotage de vos cultures avec le Conseil cultures Bretagne
D 7	
L 8	37
M 9	
M 10	10 septembre
J 11	Date limite d'implantation des couverts après cultures récoltées avant le 10 septembre
V 12	
S 13	14 septembre
D 14	Rénovation des vergers (abricots, cerise, pêche, nectarine et prune), consultez France Agri Mer
L 15	15 septembre
M 16	EMO Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
M 17	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
J 18	Pour les 1 ^{ères} demandes aides CAB - attestation de surfaces et certificat BIO à transmettre à la DDTM
V 19	
S 20	- Début des déclarations des flux d'azote via internet (SILLAGE)
D 21	- Date limite de modification des assolements (avec le droit à l'erreur)
L 22	
M 23	20 septembre
M 24	Date limite implantation couvert après cultures récoltées avant le 10 sept. si faux semis fait avant le 1 ^{er} sept. et abs phyto entre récolte et culture suivante
J 25	
V 26	
S 27	29 septembre
D 28	Paiement du fermage et de la part de taxe foncière
L 29	30 septembre
M 30	Dernier jour épandage type II sur colza, prairie de + 6 mois dont prairies permanentes et luzerne, cultures légumières, porte-graines et pérennes

OCTOBRE	
M 1	
J 2	Pensez à vous former !
V 3	700 formations à découvrir près de chez vous sur www.formation-agriculteurs.com
S 4	
D 5	
L 6	41
M 7	
M 8	
J 9	
V 10	
S 11	
D 12	
L 13	15 octobre
M 14	- Date limite paiement taxe foncière
M 15	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
J 16	- Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
V 17	16 octobre
S 18	Virement 1 ^{er} acompte de la PAC
D 19	
L 20	43
M 21	
M 22	
J 23	
V 24	
S 25	
D 26	
L 27	Pensez-y !
M 28	Finalisez l'enregistrement de vos récoltes et interventions sur MesParcelles et faites le point sur votre assolement 2026
M 29	
J 30	
V 31	

NOVEMBRE	
S 1	1 ^{er} novembre
D 2	Date limite d'implantation d'un couvert après culture récoltée après le 10 sept (maïs grain : broyage et enfouissement)
L 3	
M 4	4 novembre
M 5	Date limite paiement acompte trimestriel de la TVA (RSA)
J 6	
V 7	
S 8	
D 9	
L 10	46
M 11	
M 12	
J 13	14 novembre
V 14	Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
S 15	15 novembre
D 16	Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
L 17	Dernier jour d'épandage type I sur cultures implantées à l'automne ou fin d'été, colza, prairies de -6 mois implantées à l'automne ou fin été, cultures légumières, porte-graines et pérennes
M 18	
M 19	
J 20	
V 21	Entre le 20/11 et le 20/12
S 22	Commandez votre ajustement de dose N avec MesSatimages sur colza
D 23	
L 24	48
M 25	
M 26	
J 27	
V 28	
S 29	Pensez-y !
D 30	Période propice pour passer du temps dans son bureau et faire du rangement, de l'archivage

DÉCEMBRE	
L 1	Pensez-y !
M 2	Faire le point avec votre conseiller sur vos crédits impôts (Formation, HVE, Glyphosate, Agriculture Biologique, etc.)
M 3	
J 4	
V 5	A partir du 5 décembre
S 6	Solde Aides PAC 1 ^{er} pilier
D 7	
L 8	Pensez-y !
M 9	Projet bio : pour anticiper les étapes de certification à l'agriculture biologique, contactez votre conseiller bio
M 10	
J 11	
V 12	15 décembre
S 13	- Date limite solde de Cotisation Foncière des Entreprises pour les activités commerciales
D 14	- Date limite d'envoi de la DSN pour les entreprises < à 50 salariés
L 15	- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
M 16	Entre le 16 et le 21 décembre
M 17	Paiement du 2 nd acompte semestriel (45%) de la TVA (RSI)
J 18	
V 19	
S 20	
D 21	
L 22	52
M 23	
M 24	
J 25	
V 26	
S 27	
D 28	
L 29	
M 30	30 décembre
M 31	Clôture comptable pour exercice correspondant à l'année civile